

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 FEVRIER 2020

L'an **deux mille vingt**, le 29 février à huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 février, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Martial LECOMTE, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : Marc DEBRAY, Dominique HABERT, Mireille MAROLLES. Christophe CIROU, David MARTIN, Odile HABERT, Caroline DEBRAY, Pascal DEBRAY formant ainsi la majorité des membres en exercice

Absents excusés:

Secrétaire de Séance : David MARTIN

Avant d'ouvrir la séance du conseil, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il vient d'apprendre le décès de M. William FONT, ancien maire de la commune. Il est demandé aux membres du conseil d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020 :

Personne n'émettant de réserves ou de remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En préambule aux débats et délibérations qui vont suivre, Monsieur le Maire précise que cette séance est réservée à l'adoption des comptes administratifs 2019. Les délibérations prises permettront de valider la gestion du Maire jusqu'au 31 décembre 2019. Il appartiendra au conseil issu des urnes lors des élections municipales des 15 et 22 mars d'adopter les budgets primitifs 2020.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour la qualité des relations qui ont prévalu durant la mandature qui s'achève.

N°2020-02-01 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019.

Monsieur le Maire détaille le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses : 88.376,19 € ; recettes : 147.388,72 € soit un excédent pour l'année 2019 de 59.012,53 €. L'excédent reporté de 2018 est de 345.312,90 €. Le résultat à affecter est donc de 404.325,43 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de 404.325,43 €. : il sera porté à l'article R 002 de la section de fonctionnement à hauteur de 195.787,32 € et à l'article R 1068 à hauteur de 208.538,11 € au budget 2020.

Section investissements : dépenses de l'exercice : 377.853,53 € ; les recettes d'investissements s'élèvent à 124232,45 €, soit un résultat déficitaire pour 2019 de 253.621,08 €. L'excédent reporté de 2018 est de 45.082,97 €. Le déficit final est donc de 208.538,11 €. Ce montant sera reporté au budget primitif 2020, à l'article R 001.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Mireille MAROLLES, doyenne d'âge, devient Présidente de séance et sollicite l'approbation du compte administratif présenté par le Maire. Le conseil approuve à l'unanimité ce compte administratif. Le maire est invité à rejoindre la séance.

N°2020-02-02 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2019.

Monsieur le Maire détaille le compte administratif du budget Eau 2019, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement: dépenses 21.388,79 € ; recettes 30.116,05 € soit un excédent de 8.727,26 €

pour l'année 2019. L'excédent reporté de fin 2018 est de 2.696,53 €, soit un excédent global de 11423,79 €.

Report à l'article R002 du budget primitif 2020 de 11.423,79 €.

Section investissements : *les recettes* de l'exercice s'élèvent à 6.272,77 € ; *les dépenses* à 8.332,20 € soit un déficit de 2.059,43 €. Report de l'excédent 2018 de 2.460,24 €, soit un excédent au 31 décembre 2019 de 400,81 €.

Affectation du résultat d'investissement de 400,81 € : il est intégralement reporté à l'article R001 du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Mireille MAROLLES, doyenne d'âge, devient Présidente de séance et sollicite l'approbation du compte administratif présenté par le Maire. Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe Eau.

Après le vote, Monsieur le Maire est invité à rejoindre la séance.

N°2020-02-03 – COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2019.

Monsieur le Maire détaille le compte administratif 2019 du budget transport, qui est en accord avec le compte de gestion du receveur, et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : *dépenses* : 40.976,52 € ; *recettes* : 39.167,78 € soit un déficit pour l'année 2019 de 1.808,74 €. Report de l'excédent 2018 de 28187,85 €, soit un excédent au 31 décembre 2019 de 26.379,11 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de 26.379,11 € :

Report à l'article R 002 du budget primitif 2020 : 26379.11 €.

Section investissements : *dépenses de l'exercice* : 0 € ; *recettes* : 7.831,62 € soit un excédent 2019 de 7.831,62€. Le déficit 2018 reporté est de 0,22 €. L'excédent au 31 décembre 2019 est de 7831,40 €.

Affectation du résultat d'investissement de 7831,40 € : il est intégralement reporté à l'article R001 du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Mireille MAROLLES, doyenne d'âge, devient Présidente de séance et sollicite l'approbation du compte administratif présenté par le Maire. Par 6 voix pour et zéro contre, le conseil approuve à l'unanimité ce compte administratif.

Le maire est invité à rejoindre la séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h15.

Le conseil municipal

Le Maire,

Martial LECOMTE

Odile HABERT

Marc DEBRAY

David MARTIN

Dominique HABERT

Christophe CIROU

Mireille MAROLLES

Pascal DEBRAY

Caroline DEBRAY